



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

Ville de Teyran

Département de l'Hérault

**Extrait du registre
des procès-verbaux du Conseil Municipal
Séance du 24 septembre 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 16 septembre 2015, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le jeudi 24 septembre 2015 sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Maire de Teyran.

Étaient présents : Éric BASCOU, Édouard DE COLLE, Sylvie CAMALON, Françoise GALLAS, Philippe SECONDY, Martine CHEYLAN NERRIÈRE, Patrick ROCHER, Bernadette ORGEVAL, Guilhem SERRE, Odile VELAY, Patrice LORION, Laurent BILLY, Nicole DUPRAT, Sophie LANNI, Huguette LABALME, Albert BOURRUST, Marie-Agnès RÉMY, Maurice OUAZANA, Christelle POYO, Salvator D'AURIA, Brigitte HOURTAL, Guy GLEIZES, Monique BERTOLETTI, Philippe TOIROT lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents et ayant donné procuration : Éric CHAILLAN à Bernadette ORGEVAL, Maurice GODÉ à Édouard DE COLLE, Nathalie BEDOS BAILLAT à Françoise GALLAS

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du conseil.

Madame Françoise GALLAS est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Le Maire remercie la commission culture pour l'organisation du spectacle le samedi 19 septembre 2015 à l'église de Teyran.

Éric BASCOU informe les élus que la valorisation du patrimoine se poursuit : la signalétique des croix est terminée. Dans le cadre de la journée du patrimoine, des promenades en calèche ont permis aux Teyrannais de découvrir le patrimoine communal.

Conformément à la délibération du 24 avril 2015 portant délégation donnée au Maire d'ester en justice, Éric BASCOU informe l'assemblée délibérante qu'une requête en référé a été diligentée à l'encontre des consorts AUBRY et HOUG pour la réalisation de travaux non conformes à leur permis de construire. Le tribunal administratif de Montpellier a donné raison à la commune.

Le samedi 19 septembre 2015, une permanence publique s'est tenue de 10h à 12h en vue de répondre aux questions des administrés sur la baisse des dotations de l'État. Cette permanence a été programmée dans le cadre de la journée contre la retenue sur les dotations et les surenchères normatives lancée à l'initiative de l'Association des Maires de France. Le Maire précise combien ce second sujet alourdit en permanence toute initiative ou réalisation.

À l'occasion de la semaine bleue, de nombreuses manifestations seront prévues du 12 au 17 octobre 2015.

Personnel communal :

Béregère TRINTIGNAC, directrice des services techniques et de l'urbanisme, sera remplacée pendant quatre mois à compter du 29 septembre 2015 dans le cadre d'un congé de maternité.

Éric BASCOU donne lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal : le point 5 « mise en place d'une carte d'achat » est retiré en raison des modalités d'adhésion qu'il convient encore d'affiner pour correspondre exactement à nos besoins.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2015

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2015.

2- Régie publicitaire – avenant

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Par délibération du 26 mars 2015, le Conseil Municipal a institué une régie publicitaire en vue de commercialiser les espaces publicitaires dans les diverses parutions de la commune de Teyran.

Dans un souci de simplification administrative et de gestion, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à rattacher cette régie à la régie « sports, fêtes et manifestations culturelles » déjà existante qui a été créée en 2002.

La régie ne sera pas remaniée.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide de rattacher la régie publicitaire à la régie « sports, fêtes et manifestations culturelles ». Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet avenant suite au transfert de cette régie.

3- Accueil jeunes : demande de subvention

Rapporteur : Sylvie CAMALON

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune souhaite développer l'offre de services auprès des préadolescents et adolescents. En partenariat avec la MJC, il est envisagé de créer un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) et un PIJ (Point Information Jeunesse) dans des bâtiments communaux.

En vue de proposer un service de qualité, il est projeté de réaliser certains travaux de remise aux normes du local envisagé ainsi que l'acquisition de mobilier et d'équipements nécessaires à l'accueil.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter nos partenaires et notamment la Caisse d'Allocations Familiales en vue d'obtenir un soutien financier.

Éric BASCOU précise que le local envisagé serait l'actuel point jeunes. Cet espace complètera les structures dédiées à la jeunesse pour une tranche d'âge pour les 11-14 ans.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales en vue de réaliser des travaux de remise aux normes d'un local destiné à un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et un PIJ (Point Information Jeunesse). Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles de participer au financement de cette opération.

4- Recensement de la population 2016 : création d'emplois d'agents recenseurs

Rapporteur : Philippe SECONDY

Un recensement de la population est prévu à Teyran du 20 janvier au 21 février 2016. Coordiné par la municipalité, le travail de recensement sera réalisé par des agents recenseurs recrutés pour cette mission d'environ 7 semaines incluant la formation préalable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création de 12 emplois maximum de non titulaires.

Une dotation forfaitaire de l'État permettra de couvrir les dépenses liées au travail de recensement dont la rémunération des agents recenseurs.

Philippe SECONDY précise que le recensement se déroule tous les 5 ans alors qu'auparavant cette procédure s'effectuait tous les 9 ans.

Philippe TOIROT souhaite des précisions relatives à la rémunération des agents recenseurs.

Vincent LAMIC répond que l'indemnité est calculée à l'imprimé entre 1 € et 2 €.

Éric BASCOU ajoute que la dotation de l'État perçue lors du dernier recensement était d'environ 10 000 €.

Philippe SECONDY rappelle que les candidatures pour postuler doivent être déposées avant le 31 octobre 2015.

5- Mise en place d'une carte d'achat : POINT RETIRÉ

6- Adhésion à l'association et autorisation de signature de la convention pour la mise en place d'un Point Europe

Rapporteur : Sophie LANNI

À la demande de la Mairie, la Maison de L'Europe située à Montpellier et dirigée par son président M. Simon De Charentenay et son directeur M. Anthony Durand, a accepté de venir installer un Point Europe sur le village de Teyran. Ce lieu sera un point d'information où la population trouvera tous les documents demandés concernant l'Europe. En voici quelques thèmes :

- a) Les valeurs Européennes et de ses institutions.
- b) La mobilité.
 - * Pour la jeunesse (voyage à l'étranger, informations sur les prix, les aides financières, les cours de langues, ...)
 - * Pour le travail (stage, formations...)

- c) Les actions européennes au sein des écoles et du futur ALSH (accueil de loisirs dédié aux adolescents mis en place en 2016)

* Action ludiques et culturelles pour les temps d'activités périscolaires en école maternelle et /ou primaire.

Les acteurs du Point Europe auront aussi la possibilité de venir sur Teyran pour participer et aider à diverses activités culturelles ou historiques ayant pour but de mettre en valeur l'Europe citoyenne et fraternelle (Conférences, expositions, journée de L'Europe le 9 mai ...). Ils viendront aussi en octobre gratuitement pendant une demi-journée afin d'amorcer quelques connaissances sur l'Europe à partir d'un jeu ludique intitulé l'Euroludo). Le coût annuel sera de 245 euros.

Ce point trouvera son emplacement pour l'instant, au sein de la médiathèque de Teyran afin de faciliter l'accessibilité de ces informations à tous.

À ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Maison de l'Europe afin de pouvoir démarrer ce projet et d'autoriser l'adhésion à l'association.

Éric BASCOU précise que ce lieu sera une aide supplémentaire pour les jeunes.

Philippe TOIROT :

L'engagement est-il pour un an ?

Sophie LANNI répond par l'affirmative.

Monique BERTOLETTI :

Y aura-t-il une permanence ?

Sophie LANNI :

Les documents seront disponibles en permanence à la médiathèque.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la commission « Point Europe dans votre ville » du Centre d'Information Europe Direct L.R d'un montant de 245 € pour l'année 2015.

Le montant de la cotisation sera révisé chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice INSEE du cours de la vie et que la convention est renouvelable d'une année sur l'autre, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée, au plus tard, un mois avant son expiration.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du Point Europe sur la commune de Teyran.

7- Octroi d'une subvention exceptionnelle à la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Teyran – la quinzaine des adolescents

Rapporteur : Sylvie CAMALON

La Commission Jeunesse souhaite proposer aux adolescents, lors des vacances de Toussaint, des animations sportives (rugby, zumba, taekwondo, acrosport, taichi, etc) et culturelles (stages de théâtre, de cirque et de comédie musicale) ainsi que des soirées jeux, pizzas. Cette initiative municipale sera organisée en partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

Il est proposé de verser à la MJC la somme de 1007 euros pour financer une part de ces activités.

Brigitte HOURTAL :

À quoi correspond le montant ?

Sylvie CAMALON :

Cette somme est prévue pour le financement des activités (zumba, bubble bump, rugby). Le coût total est de 2000 €. La commune en finance la moitié. Une participation financière est demandée aux parents, par exemple : 1 heure de zumba (4 €) ou 2 heures de rugby (8 €).

Salvator D'AURIA :

La MJC perçoit déjà plus de 15000 € d'aides.

Éric BASCOU :

Nous avons effectivement reconduit la subvention annuelle existante avant le changement de majorité. Mais il manquait une vraie politique jeunesse sur la commune, ce qui nous a amené à discuter avec la MJC pour qu'elle s'implique aux côtés de la municipalité dans ce domaine, ce qu'elle a accepté. Pour la « quinzaine des adolescents » dont il est question ce soir, il s'agit d'une action que la municipalité pensait développer directement, à savoir organiser les activités et les animations. Mais sur le plan logistique et organisationnel, il était plus facile de déléguer la gestion à la MJC, et donc de lui reverser la part exacte du budget que la commune comptait y consacrer, à savoir 1007€.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'un montant de 1007 euros dans le cadre de la quinzaine des adolescents organisée lors des vacances de toussaint 2015.

8- Syndicat Mixte Eau Assainissement du Pic Saint-Loup : assainissement non collectif – rapport annuel 2014

Rapporteur : Patrice LORION

Le Syndicat Mixte Eau Assainissement du Pic Saint-Loup a transmis aux communes membres le rapport annuel 2014 concernant la gestion du service public d'assainissement non collectif. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce document. Ce document est disponible au secrétariat général de la mairie pour consultation.

Patrice LORION informe l'assemblée délibérante que le syndicat est intervenu en 2014 :

- Sur les bâtiments anciens : mission de diagnostic, de réhabilitation des bâtiments et mission de contrôle
- Sur les nouvelles constructions : mission d'instruction des permis de construire, de suivi des travaux et de contrôle périodique.

Patrice LORION rappelle ensuite les tarifs appliqués pour ces différentes missions :

- Abonnement annuel : 21 €
- Visite de contrôle : 162 €
- Réhabilitation : 44 e

Sur la commune de Teyran, le SMEA est intervenu sur 96 logements en 2014, soit 122 administrés. Sur 81 installations contrôlées, 54 % des logements ont été déclarés conformes.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2014 du Syndicat Mixte Eau Assainissement du Pic Saint-Loup.

9 – Demande de subvention– projet de patrimoine 2016

Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

La mise en valeur du patrimoine historique et naturel va se poursuivre en 2016 en développant l'aménagement de la salle dédiée, les recherches historiques sur le village et des actions à thème en direction des écoles et de la population teyrannaise.

Afin d'aider la commune à réaliser ce projet muséal, pédagogique et d'information du public, une subvention est sollicitée, pour l'année 2016, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au Conseil Départemental de l'Hérault ainsi qu'à tout autre organisme concerné. Il est également demandé d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup dans le cadre des fonds de concours.

Le montant annuel, maximum global du projet s'élèvera à 10 000 euros hors taxes.

Bernadette ORGEVAL informe l'assemblée délibérante que la commission extramunicipale du patrimoine est très active. La mise en valeur du patrimoine a commencé et se poursuit grâce à ses membres dynamiques. Une initiative originale sera présentée dans le Journal de Teyran : recenser toutes informations utiles sur la chouette effraie, animal protégé présent sur notre commune.

Des actions auprès des écoles et du public seront organisées par la commission du patrimoine. L'aménagement d'une exposition archéologique sera également effectué.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter un fonds de concours le plus élevé possible auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et auprès du Conseil Départemental de l'Hérault ainsi qu'à tout autre organisme concerné dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine historique et naturel de la commune. Le montant estimatif des travaux est évalué à 10000 euros hors taxes.

10 – Autorisation de signature d'une convention avec le Maire de Jacou pour l'utilisation du gymnase de Jacou par le club de handball de Teyran

Rapporteur : Éric BASCOU

Le gymnase de Teyran n'étant pas homologué pour certains matchs de championnat de handball, ces compétitions ne peuvent pas s'y dérouler. Le club de handball de Teyran sollicite ainsi régulièrement la commune de Jacou pour que des matchs puissent se dérouler dans son gymnase et ce gracieusement.

Pour la prochaine saison 2015-2016, la mairie de Jacou a demandé une compensation financière. Devant le besoin de réponse rapide, la mairie de Teyran a accepté de couvrir les frais demandés pour cette saison et à titre exceptionnel à savoir 700 €.

Il est donc proposé que la commune de Teyran prenne en charge exceptionnellement cette année le coût de location pour la saison 2015/2016 en faveur du club de handball.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec Monsieur Renaud CALVAT, Maire de Jacou qui définit les modalités pratiques d'utilisation du gymnase de Jacou ainsi que les modalités financières de location de l'équipement.

Éric BASCOU propose d'étudier pour le budget primitif 2016 la faisabilité de cette subvention de manière à l'intégrer dans le montant octroyée à cette association.

Salvator D'AURIA :

Il existe déjà une entente avec le club de handball de Teyran.

Éric BASCOU :

Effectivement, c'est ce qui a permis de négocier à la baisse le montant de la participation demandée par la commune de Jacou.

Martine CHEYLAN :

Le club de handball passe en national 3. Le gymnase de la commune n'étant pas aux normes, le club teyrannais ne peut pas effectuer ses matchs à domicile. Les élus chercheront une solution moins onéreuse l'année prochaine.

Éric BASCOU explique que la Commission éthique a demandé à ce qu'aucun élu qui serait aussi administrateur du club de handball de Teyran ou de la MJC ne vote les points concernant leur association. Il précise qu'aucun élu n'étant concerné, tous peuvent voter.

A L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Maire de Jacou pour l'utilisation du gymnase de Jacou par le club de handball de Teyran.

11 – Présentation de la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Rapporteur : Philippe SECONDY

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées oblige la commune à compter du 1er janvier 2015 à mettre tous ses Établissements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1er janvier 2015, la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter de nouvelles mesures législatives s'est traduite par la parution de l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014. À compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'ERP et/ou IOP ont désormais la possibilité de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et ainsi poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, dans ce cadre, la commune a mis en place une politique de mise en accessibilité de son patrimoine en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 2 périodes de 3 ans soit 6 ans.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à présenter une demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

Brigitte HOURS :

Ce sont les complexes sportifs qui coûtent le plus cher.

Éric BASCOU :

Il y a énormément de contraintes et de travaux à réaliser pour se mettre aux normes : rampes, pentes, réfection de trottoirs, ...

Salvator D'AURIA :

Cela fait un peu cher pour le peu d'utilisation.

Philippe SECONDY :

Nous avons étudié au cas par cas le budget prévisionnel proposé par le cabinet d'étude. Pour des demandes de dérogations, on a revu à la baisse ce chiffre. (490000 € initialement).

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal autorise la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

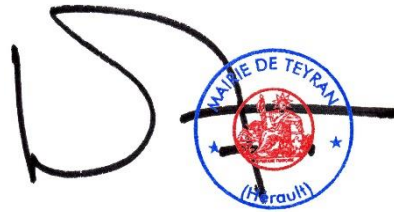
Huguette LABALME présente aux élus les manifestations liées à la semaine bleue.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire de Teyran
Éric BASCOU

A black ink signature of Eric Bascou, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TEYRAN' at the top and '(Hérault)' at the bottom, with a red central emblem.

La secrétaire
Françoise GALLAS

A black ink signature of Françoise Gallas, featuring a large, stylized 'F' and 'G' shape, is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TEYRAN' at the top and '(Hérault)' at the bottom, with a red central emblem.